

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Affaire n° 21S0044 Réhabilitation et extension de la scène nationale de la rose des vents- lot 06 Cloison/Plâtrerie/Plafonds-Avenant n°6**

N° : VA\_DEC2025\_570  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1, R2194-2 et R2194-3 du Code de la commande publique,  
Vu la commission de marchés 23 Juin 2025.

### décidons

De conclure avec la société PR3BI, située à LA MADELEINE (59110), titulaire du lot 6 du marché « Réhabilitation et extension de la scène nationale de la Rose des vents », un avenant n°6 afin de prendre en compte l'ajustement de prestations devenues nécessaires pour une moins de valeur de - 60 009,72 € HT.

Montant du marché : 590 660,41 € H.T.

Avenant n°1: Avenant sans incidence financière

Avenant n°2 : Prolongation du délai d'exécution des travaux

Avenant n°3 : 707,13 € H.T. représentant une hausse de 0,12 %

Avenant n°4 : 20 526,57 € H.T. représentant une hausse de 3,48 %

Avenant n°5 : Avenant sans incidence financière

Avenant n°6 : - 60 009,72 € HT représentant une moins-value de 10,16 %

Nouveau montant du marché : 551 884,39 € H.T.

Imputation budgétaire : C/OP 201901 - 2313 024 2200 SFROSE

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.1.1 Soutien aux institutions culturelles (Rose des vents, Musée d'Art Moderne)

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le jeudi 7 août 2025

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Date AR Préfecture :

Pour le Maire empêché,  
Maryvonne Girard  
Première adjointe

